

Etterbeek le 6 Mars 1908

Monsieur Perrenyue

En réponse à votre lettre du 5 courant, je suis chargée par mon mari de vous faire savoir, qu'il lui sera tout-à-fait impossible d'accepter d'être parrain de votre enfant. Vous voudrez donc bien en choisir un autre, afin de ne mettre aucun retard, pour faire inscrire votre enfant à la maison communale.

Salutations

Eponie de Corte,